

## Avis de sortie

### Employeur

Nom de l'entreprise

Contrat n°

### Personne assurée

Nom

Prénom

Rue / N°

NPA / Localité

Date de naissance

N° AVS

Date de sortie

La personne sortante jouit-elle de sa pleine capacité de travail?

 oui  non

La sortie fait-elle suite à une mise à la retraite?

 oui  nonLa sortie fait-elle suite à des raisons économiques?  
(restructuration ou compression du personnel) oui  non

---

**Lieu et date****Timbre et signature de la société**

La partie ci-après de l'avis de sortie ne doit être remplie que si la nouvelle institution de prévoyance est déjà connue de la personne assurée à la date de l'avis. Si vous n'avez pas encore été informé de la nouvelle institution de prévoyance, nous contacterons directement la personne assurée.

Nom du nouvel employeur

Contrat n°

Nom de l'institution de prévoyance / fondation de libre passage

Adresse

Compte n° / IBAN

Banque

CB / BIC

La personne assurée requiert le versement en espèces de sa prestation de libre passage car:

- elle commence une activité professionnelle indépendante
- elle quitte définitivement l'espace économique de la Suisse / du Liechtenstein
- le montant est insignifiant (PLP inférieure au montant de la cotisation personnelle annuelle)

Toute demande de versement en espèces de la prestation de libre passage doit être présentée au moyen du formulaire «Demande de versement en espèces».

Si la sortie fait suite à un départ à la retraite, nous transmettrons directement le formulaire requis à la personne assurée.